

# Incendie Appartements

## Intermédiaire

N° ..... N° FSMA ..... Référence .....  
Nom ..... Téléphone .....  
Vente à distance  Oui  Non

## Proposante/demandeur (Référence.....)

Pour clients existants: N° client ..... Réf. police .....  
Nom et prénom ou  
raison sociale .....  
Rue ..... N° ..... Boîte .....  
Code postal ..... Commune ..... Pays .....  
Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....  
Nationalité ..... Langue  F  N Sexe  H  F  
Tél./GSM ..... Fax .....  
E-mail .....  
Compte financier IBAN ..... BIC .....  
N° national ..... Assujetti à la TVA  Oui  Non  
N° d'entreprise ..... Pourcentage de déduction .....% RPM .....  
Nombre de travailleurs .....  
Forme juridique:  SA  SPRL  ASBL  SIREL  Autres .....  
Branche de commerce .....

## Situation du risque

Rue ..... N° ..... Boîte .....  
Code postal ..... Commune ..... Pays .....  
 Attenant  Semi-attendant  Non attenant

## Déclarations

- Dans ce document, nous entendons par "vous" le preneur d'assurance.
- Vous déclarez que vous avez mentionné précisément dans ce document toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification à ces données.
- Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Baloise entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, les intéressés sont repris dans ce cas dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. Datassur communique les risques d'assurance à suivre spécialement à toutes les autres compagnies d'assurances affiliées.

## **Traitement de données personnelles**

---

### **Pour quelle raison utilisons-nous vos données personnelles?**

En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.

Elles sont nécessaires pour:

- évaluer le risque;
- traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige.

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.

### **Vos droits légaux**

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer.

### **Plus d'informations**

Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web (<http://www.baloise.be/Vieprivee>).

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

### **Données de contact**

Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):

Baloise

Data Protection Officer

Posthofbrug 16

2600 Antwerpen

Courriel: [privacy@baloise.be](mailto:privacy@baloise.be)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

La proposant/demandeur

L'intermédiaire

**1. APPLICATION DE LA "GRILLE"**

La "grille" est **applicable** à la plupart des appartements (en ce compris parties de maisons) ou petits immeubles de rapport servant d'habitation ou partiellement affectés à l'exercice d'une profession libérale (sauf les pharmacies).  
Si vous êtes propriétaire de plusieurs appartements: appliquez le système pour chaque appartement séparément.  
Il en est de même si vous êtes locataire ou occupant de l'ensemble du bâtiment.

La "grille" n'est **pas applicable** à l'appartement s'il présente une des caractéristiques suivantes:\*

- plus de sept pièces de vie (sous-total 2B ci-après);
- séjour d'une surface supérieure à 55 m²;
- ou si le bâtiment présente une des caractéristiques suivantes:
- bâtiment comprenant plus de 8 appartements;
- plus d'une façade entièrement en pierre naturelle (moellons exceptés);
- chauffage central solaire;
- présence d'une piscine intérieure.

La "grille" n'est **pas d'application** si vous êtes locataire ou occupant d'une partie de l'immeuble. Pour éviter l'application de la règle de proportionnalité, le capital Immeuble doit correspondre, au moment de la souscription de la police à 20 fois le loyer annuel ou la valeur de location (non compris les frais de consommation pour chauffage, eau, gaz et électricité).

\* Si votre appartement ne correspond pas à ces normes, l'estimation de la valeur sera effectuée, à votre demande, aux frais de la compagnie.

**2. DECOMPTE DES PIECES**

Les locaux de moins de 4 m² ne doivent jamais être pris en compte.

**A. Séjour**

Par "séjour" il faut entendre la surface (intérieure) cumulée des living, salon et/ou salle à manger.

..... m² x 244,79 EUR =  **2A**  
..... EUR

**B. Pièces de vie**

	Nombre
Chambre(s) à coucher	.....
Bibliothèque(s)	.....
Bureau(x)	.....
Véranda('s)	.....
Salle(s) de couture (repassage)	.....
Salle(s) de jeux	.....
Salle(s) d'attente	.....
Locaux (profession libérale)	.....

**Total:** ..... x 3.966,30 EUR =  **2B**  
..... EUR

**C. Garages**

Situés au rez-de-chaussée uniquement. Un garage pour 2 voitures compte pour 2 garages.

**Totaal:** ..... x 2.354,99 EUR =  **2C**  
..... EUR

**Sous-total rubrique 2**  EUR

Additionnez les résultats des postes 2A, 2B et 2C.

**D. Présence de sous-sols et/ou de combles**

Si vous possédez des locaux à titre privatif au niveau:

- des sous-sols: multipliez le sous-total obtenu par 1,05;
- des combles: multipliez le sous-total obtenu par 1,05;
- des sous-sols et des combles: multipliez le sous-total obtenu par 1,10.

**TOTAL RUBRIQUE 2**  EUR  
 Sous-total x 1,05 ou 1,10

**3. COEFFICIENT DE FINITION**

Déterminez le coefficient de finition du bâtiment en répondant aux questions du schéma ci-dessous.



**4. HAUTEUR DU SEJOUR**

Indiquez ici la hauteur du séjour (en m), y compris celle cachée par les faux-plafonds.

- Au cas où la hauteur ne serait pas uniforme, déterminez la hauteur moyenne et mentionnez-la.
- Si la hauteur est inférieure à 2,40 m, indiquez 2,40.
- Si la hauteur est supérieure à 3,50 m, indiquez 3,50.

**5. CALCUL DE LA VALEUR CONVENTIONNELLE**

**A. Appartement**

$$\text{Total rubrique 2} \times \text{Coefficient de finition} \times \text{Hauteur du séjour} = \text{SA EUR}$$

**B. Garage**

Uniquement les garages situés en dehors du bâtiment principal.

Un garage pour 2 voitures compte pour 2 garages.  **x 6.197,34 EUR =**  **SB EUR**

**TOTAL RUBRIQUE 5 (A + B):**  EUR

**6. COEFFICIENT D'INDEXATION**

Indiquez ici l'indice ABEX actuellement en vigueur:

Divisez par 378  
**COEFFICIENT D'INDEXATION:**  EUR

**7. VALEUR A ASSURER**

**POUR L'ABROGATION DE LA REGLE DE PROPORTIONNALITE**

*Cette valeur représente le montant à assurer pour l'ensemble des locaux visés.*

**A. VOUS ETES PROPRIETAIRE D'UN APPARTEMENT**

$$\begin{array}{ccc}
 \boxed{\text{..... EUR}} & \times & \boxed{\text{.....}} \\
 \text{Total rubrique 5} & & \text{Coefficient rubrique 6}
 \end{array}
 =
 \begin{array}{c}
 \boxed{\text{..... EUR}} \\
 \text{Total rubrique 7A}
 \end{array}$$

**B. VOUS ETES PROPRIETAIRE DE PLUSIEURS APPARTEMENTS**

*Appliquez le système autant de fois qu'il y a d'appartements concernés.*

1	.....	x	.....	=	.....
2	.....	x	.....	=	.....
3	.....	x	.....	=	.....
4	.....	x	.....	=	.....
5	.....	x	.....	=	.....
6	.....	x	.....	=	.....
7	.....	x	.....	=	.....
8	.....	x	.....	=	.....
	$\boxed{\text{..... EUR}}$	x	$\boxed{\text{.....}}$	=	$\boxed{\text{..... EUR}}$
Type	Valeur rubrique 7A		Nombre d'appartements identiques		Total rubrique 7B

**C. VOUS ETES LOCATAIRE OU OCCUPANT DE L'ENSEMBLE DES APPARTEMENTS DU BATIMENT**

$$\begin{array}{ccc}
 \boxed{\text{..... EUR}} & \times 0,88 = & \boxed{\text{..... EUR}} \\
 \text{Total rubrique 7B} & & \text{Total rubrique 7C}
 \end{array}$$